

*Traitements des parlementaires—Loi*

les députés pourraient examiner la question de leurs traitements.

Certains députés ont déclaré à la presse, je l'ai noté avec surprise en plusieurs occasions, que leurs mandants ne se plaignaient pas de la mesure. A mon avis, ils ont des circonscriptions exceptionnelles, à moins que ce ne soit dû à la détérioration du service postal. Pour ma part, j'ai constaté que cette question préoccupe les Canadiens beaucoup plus que de nombreux autres problèmes. C'est la question sur laquelle j'ai reçu le plus de lettres et d'appels téléphoniques depuis mon élection à la Chambre.

Je voudrais lire aux fins du compte rendu des extraits de lettres que j'ai reçues tant de ma circonscription que d'ailleurs. Un résident de Gannanoke inclut dans sa lettre cette observation et cette question des plus pertinentes:

Je vous demande comment, en toute conscience, vous pouvez approuver cette majoration de votre traitement, quand tant de Canadiens pauvres ont besoin d'aide, et si l'augmentation ne relancera pas l'inflation.

Un autre mandant de Brockville écrit:

Au moment où l'on demande à l'industrie et au salariat de faire preuve de modération, au moment où le Canada est en pleine crise inflationniste, comment pouvez-vous songer sérieusement à augmenter de deux tiers le traitement des députés et l'indexer à l'avenir de telle sorte que la majoration sera bien supérieure à la proposition originale de 50 p. 100?

Une autre lettre que j'ai reçue contenait ce passage qui traduit une certaine émotion:

Sûrement, grand Dieu, il y a un reste de décence à la Chambre des communes! Les personnes âgées et les désavantagés ne devraient sûrement pas être réduits à la misère et au silence pendant que les députés pigent dans le trésor public!

Une autre lettre disait:

A mon avis, tous les députés connaissent l'échelle de traitement quand ils ont décidé de se porter candidats lors des dernières élections, et on ne peut que trouver dégoûtant que les parlementaires fassent volte-face et cherchent à obtenir immédiatement une hausse de traitement.

Une autre lettre contient le passage suivant:

Je ne puis voir d'autre mesure gouvernementale qui réussisse autant à encourager une inflation galopante que ce projet de loi sur les traitements des parlementaires. Si le bill est adopté avec l'appui de tous les partis, on ne pourra s'empêcher de conclure que toute l'activité parlementaire est une farce.

D'autres lettres qui m'ont été adressées comportent bien d'autres passages similaires. Je suis persuadé que ces lettres ne sont rien moins qu'un reflet de celles qu'ont probablement reçues chacun des députés des deux côtés de la Chambre.

J'aimerais vous faire lecture d'un dernier passage d'une lettre qui, à mon avis, traduit très justement la situation:

Les arguments de Mitchell Sharp ne tiennent pas mieux l'eau qu'une passoire. Je proteste de toutes mes forces contre ce manque de jugement de la part du gouvernement. L'idée même que nos représentants élus puissent songer à une telle augmentation en ces jours de marasme économique m'attriste et me désillusionne.

Je crois que le dernier mot de la phrase que je viens de citer résume tout. Il s'agit du mot «désillusionne». Le peuple canadien s'attendait à mieux du Parlement. Il s'attendait que nous donnions l'exemple ici à Ottawa et partout au pays en adoptant des mesures pour combattre réellement l'inflation. Le gouvernement ne l'a pas fait. Cette négligence témoigne, à mon avis, de notre refus de prendre nos responsabilités envers les Canadiens et de l'abandon de nos principes.

[M. Cossitt.]

Des orateurs précédents ont abordé certaines dispositions de ce bill qui n'ont rien d'agréable, mais plutôt que de répéter bon nombre d'arguments déjà invoqués, j'aimerais simplement commenter brièvement deux points. Premièrement, l'article concernant la rétroactivité ne devrait pas exister. A mon avis, lorsque le bill sera adopté, il ne devrait pas être rétroactif au 8 juillet dernier, parce qu'au moment des élections, nous savions tous exactement quels étaient les salaires. S'ils ne nous plaisaient pas, il nous suffisait de nous abstenir. Si le Parlement insiste pour obtenir une augmentation, il devrait selon moi insister aussi pour que cette augmentation entre en vigueur au moment de l'adoption de la loi au lieu d'être rétroactive à juillet dernier.

● (1610)

Un autre aspect du bill qui me préoccupe concerne le fait que le bill prévoit la majoration des traitements et des indemnités de dépenses des membres du Sénat. S'il m'est difficile de convenir de l'opportunité d'une augmentation du traitement des membres de la Chambre des communes, il m'est impossible de considérer comme opportune une augmentation semblable pour les sénateurs.

Bien que je respecte beaucoup la douzaine de sénateurs qui travaillent vraiment, je dois dire en toute sincérité que le Sénat semble être simplement un appendice usé encore relié au corps du gouvernement et qu'on aurait dû exciser depuis longtemps. Il me semble non seulement tout à fait injustifié, mais complètement ridicule qu'au lieu de s'en occuper, on propose d'augmenter les traitements et les indemnités de dépenses des sénateurs.

Le Sénat est devenu le pâturage des vaches sacrées du parti libéral. Le gouvernement actuel a maintenu sa coutume de nommer au Sénat les membres du cabinet fatigués, les argentiers du parti libéral qu'on veut récompenser, apparemment au détriment du gouvernement, d'avoir réussi à obtenir des contributions financières au parti, et les candidats libéraux défaits qui, même s'ils ont été rejetés par les électeurs, doivent continuer d'être rémunérés à même les deniers publics à cause des services qu'ils ont rendus à leur parti.

Devrions-nous réellement songer à relever les traitements et les indemnités de dépenses d'un groupe composé surtout de personnes des catégories que je viens de mentionner? Pour quel travail le Sénat a-t-il droit à une augmentation? En fait, si l'on mesurait le travail et l'importance du Sénat pour le Canada, il semblerait que ce soit une forte diminution de salaire qui s'impose, mieux encore, on devrait simplement laisser cette institution disparaître graduellement.

Avant d'en finir avec le Sénat, je voudrais préciser que je ne veux nullement insulter ou blâmer les quelques membres du Sénat qui rendent service à cette institution et au Canada, mais leur nombre est limité. En fait, depuis mon arrivée en 1972, c'est-à-dire depuis près de trois ans, j'ai constaté que voir un sénateur en chair et en os, c'est tout un événement. On peut parfois en entrevoir un ou deux, mais il faudrait que les visiteurs de l'édifice du Centre demandent aux guides de leur montrer un sénateur en vie, s'ils peuvent en trouver un. En fait, s'ils réussissent à entrevoir un sénateur, je leur suggérerais de se souvenir de l'occasion parce qu'ils auront vu un spécimen d'une espèce qui, à toutes fins pratiques, est en voie d'extinction.

J'ai entendu déclarer que les Communes devaient prévoir des hausses pour les sénateurs dans le bill, sinon le Sénat n'adopterait pas la mesure à son tour. Assurément c'est une piètre excuse et si le Sénat osait rejeter une telle mesure adoptée par la Chambre, il avancerait la décision